Débat autour des nouvelles réformes

Julien Nkoghe Bekale : "Il revient à mon gouvernement de corriger les erreurs du passé"



d'un précédent entretien.

Libreville/Gabon

Stéphane MASSASSA

DANS une interview accordée à une chaîne de télévision nationale, mercredi dernier, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale a, à nouveau, recadré un certain nombre de choses, au sujet des réformes entreprises par son gouvernement.

Il a ainsi rappelé que son équipe et lui entendent bien poursuivre leur feuille de route. Laquelle repose sur les réformes structurelles dans les secteurs économique et financier. Ainsi que dans les domaines prioritaires que sont l'éducation, la santé, les routes, l'énergie, l'eau. Réagissant sur les réformes dans le secteur de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Julien Nkoghe Bekale est parti du constat établi lors des états généraux de l'éducation, en 2010. Lequel avait également été fait par le



Jean de Dieu Moukagni Iwangou, dont le département est très impliqué par les réformes...

chef de l'État, lors d'un de ses discours à la Nation. À savoir que le modèle éducatif gabonais actuel, ne permet pas aux apprenants d'avoir un emploi à la fin de leur cursus scolaire. D'où la nécessité pour l'équipe gouvernementale, de changer de paradigme, en mettant la formation professionnelle comme finalité des études, afin de permettre à l'apprenant d'avoir un emploi, au terme de sa formation. D'autant que les études générales ne permettent

pas d'avoir un emploi. C'est ainsi que, a expliqué le Premier ministre, «le gouvernement, s'appuyant sur les conclusions des états généraux et les conclusions sur la Task force de l'éducation d'il y a quelques mois au Cap-Esterias, a jugé nécessaire de revoir les conditions d'attribution des bourses afin de privilégier les études professionnelles post-Bac qui, jusque-là, étaient pré-Bac (Certificat d'étude primaire, Brevet d'étude du premier cycle)». Selon lui, la formation professionnelle, considérée par le commun des Gabonais comme une école de la seconde chance, deviendrait, au même titre que



sionnelle, Nanette Longa Makinda.

les études générales, ''l'école de la première chance". Ceci, à l'image du Canada, de l'Allemagne, la Suisse et bien d'autres pays qui sont les modèles de ce système éducatif. Pour cela, a également expliqué le patron de l'administration gabonaise, tous les bacheliers, quelle que soit la série, seront prioritairement orientés vers les études professionnelles post-Bac.

Julien Nkoghe Bekale estime que si des erreurs avaient été commises par le passé, il revient à son gouvernement, au nom de la continuité de l'État, de les corriger. À l'instar de la création de certaines agences supprimées aujourd'hui. Lesquelles n'avaient plus lieu d'être, au regard "des temps qui ont changé, de l'évolution des choses et du monde qui est en pleine mutation". Le cas, par exemple, du Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent, qui n'était rien d'autre qu'un doublon. Car, s'est-il interrogé, "qui peut mieux coordonner le PSGE que le gouvernement et son Premier ministre ?' De même le Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC) dont les missions tendaient à se confondre avec celles assignées à l'Autorité de régulation portuaire.

Sénat/Légalisation du mariage coutumier Vers la mise en place d'une Commission

O'. N.

Libreville/Gabon

Celle-ci devrait se charger de réunir tous les éléments susceptibles d'enrichir la proposition de loi présentée, récemment devant la Commission des Affaires culturelles, par le sénateur Ernest Ndassiguikoula.

LA proposition de loi portant légalisation du mariage coutumier République gabonaise, récemment présentée devant la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication du Sénat, par le sénateur du département de Bayi-Brikolo (Aboumi), Ernest Ndassikoula, devrait connaître des enrichissements. Cela dans le cadre des travaux d'une Commission spéciale que la Chambre haute du Parlement s'apprête à mettre en place.

Cette entité aura pour mission, entre autres, de réunir toutes informations et autres éléments déjà existants relatifs à la pratique du mariage coutumier dans notre pays. Tous les aspects devraient être visités. Qu'il s'agisse du domaine juridique, de l'aspect social, etc., les membres de la Commission spéciale devront regarder partout. C'est en ce sens qu'ils pourraient avoir recours à des personnes ressources exté-



Francis Odoumou, le président de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication du Sénat.



Une vue des sénateurs, lors de l'exposé de l'audition de leur collègue Ernest Ndassiguikoula.

rieures tels que les juristes, sociologues, magistrats, responsables d'associations et autres Organisations non gouvernementales (ONG)...

Rappelons que la semaine dernière, Ernest Ndassiguikoula avait été auditionné par ses collègues de la Commission des Affaires culturelles sur un texte relatif à la légalisation du mariage coutumier chez nous. "Il s'agit donc, pour nous, de légaliser le mariage traditionnel ou coutumier et d'autoriser la pratique de la dot dans ce processus, tout en limitant les excès qui tendent vers le monnayage de la femme comme une marchandise", avait entre autres avancé l'élu de Bayi-Brikolo devant ses interlocuteurs.



nous assurons le reste...

Bénéficiez de l'offre « Congés à la Carte » de 300,000 à 1,500,000 FCFA*. correspondant à 3 fois le montant de la facilité de caisse rattachée à votre carte de paiement VISA



*Taux de Base Bencaire (TBB) +4% soit 15% HT Freis de dossier : 37 000 FCFA HT

